

Québec, le 30 octobre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

**OBJET** : Pétition relative à une augmentation du contenu local dans les projets d'infrastructures de transport

Cher collègue,

La présente fait suite aux pétitions dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 15 juin 2017, demandant à l'avenir plus de contenu local dans tous les projets d'infrastructures de transport et de revoir dans l'immédiat la décision de l'Agence métropolitaine de transport de procéder à l'achat des voitures de train de banlieue fabriquées en Chine.

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est un partenaire financier dans le cadre de ce projet. À ce titre, il a financé à raison de 75 % des dépenses admissibles l'acquisition des 24 voitures de train de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes. Les modalités d'application de ce programme stipulent que l'autorisation et le versement de toute aide financière aux immobilisations sont soumis, notamment, aux conditions suivantes :

- le respect des accords intergouvernementaux de libéralisation des marchés auxquels le gouvernement du Québec souscrit;
- le respect de toute règle ou politique d'achat approuvé par le Conseil du trésor.

Le Québec est partenaire et signataire de divers accords de commerce et il doit s'y conformer. En vertu de ces accords, le Québec ne peut imposer d'exigences

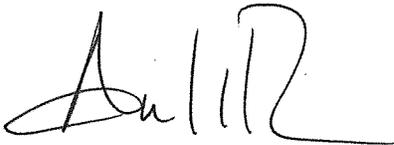
... 2

de contenu québécois. Seules des exigences de contenu canadien peuvent être utilisées.

Dans le cadre du contrat visé par la pétition, un premier appel d'offres exigeant 25 % de contenu canadien n'a obtenu aucune soumission conforme. Des démarches d'information au marché ont permis à l'AMT de conclure que le taux de 25 % de contenu canadien exigé dans le précédent appel d'offres ne permettait pas la meilleure compétitivité possible compte tenu de la quantité relativement faible de véhicules que souhaite acquérir l'AMT (24 voitures). Celle-ci a donc réduit à 15 % le pourcentage de contenu canadien, et ce, dans le but d'accroître la concurrence. À la suite du dernier appel, l'AMT a retenu le plus bas soumissionnaire conforme et respectant ses règles d'approvisionnement qui sont conformes à celles de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Fortin', written in a cursive style.

André Fortin